REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU
FINISTERE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 11
Présent- e-s : 7
Absent-e-s excusé-e-s : 4

Le conseil municipal de la commune de l'Ile de SEIN, régulièrement convoqué, le jeudi 29 octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie, mercredi 4 novembre deux mille vingt-six, **sous la présidence de** : M. Didier FOUQUET, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. Didier FOUQUET, Maire ; Mme Corinne MADEC, 1ère adjointe ; Mme Fabienne SOSSON, conseillère municipale ; M. Pascal SOSSON, conseiller municipal ; Mme Marie-Noëlle GUILCHER, conseillère municipale ; M. François SPINEC, conseiller municipal ; M. Stéphane LE GOLVAN, conseiller municipal ;

Étaient absents excusés :

M. François GUYVARC'H, 2ème adjoint ayant donné procuration à M. Didier FOUQUET ; Mme Catherine BEUREL – VIERRON, 3ème adjointe ayant donné procuration à Mme Fabienne SOSSON; M. Guenaël FOUQUET, conseiller municipal ayant donné procuration à Mme Marie-Noëlle GUILCHER; Mme Françoise BLOC'H, conseillère municipale ayant donné procuration à Mme Corinne MADEC

Secrétaire de séance :

Mme Fabienne SOSSON, conseillère municipale

TITRE DE LA DELIBERATION N° 038
Adhésion à l'observatoire OSIRISC-Litto'Risques en Finistère

Le Finistère dispose d'un littoral de 2 263 km de côtes lui conférant le plus grand linéaire côtier de France. Cette situation rend le Finistère particulièrement exposé aux risques d'érosion comme de submersion. Ainsi, près de 10 % du littoral finistérien est en érosion et plus de 9 500 personnes sont exposées à un risque de submersion marine.
Pour accompagner les collectivités littorales sur cette compétence, l'Université de Bretagne occidentale, le Cerema et le Conseil départemental du Finistère se sont associés, depuis 2019, pour leur apporter des appuis méthodologiques, scientifique et technique sur la gestion des risques littoraux d'érosion et de submersion, à travers trois grandes missions :

Mise en ligne le : 10/11/2026 10:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Ile-de-Sein
https://www.mairie-iledesein.bzh/documents_administratifs/86715

- l'observation du littoral ;
- la gestion du trait de côte ;
- et le suivi des évolutions de la vulnérabilité face à ces risques.

M. Le Maire précise qu'il nous est fortement conseillé d'adhérer à l'organisme Litto'risques car nous faisons partie des communes exposées à l'érosion, à la montée des eaux, etc. Cette adhésion est gratuite et propose deux niveaux d'adhésion, simple ou renforcée, adhésion qui permettra d'évaluer et d'anticiper les actions visant à diminuer la vulnérabilité côtière. M. Le Maire propose que nous choisissions l'adhésion renforcée.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 039
Décision modificative n°3 budget Principal

Il est proposé d'adopter la proposition suivante pour permettre des écritures comptables concernant les amortissements et un emprunt déjà remboursé par la collectivité :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
- Chapitre 042 compte 6811 : + 14 000€

RECETTES FONCTIONNEMENT
- Chapitre 73 compte 73223 : + 14 000€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
- Chapitre 16 compte 1641 : +14 000€

RECETTES D'INVESTISSEMENT
- Chapitre 040 compte 2804182 : -1 600€
- Chapitre 040 compte 2804112 : -26 100€
- Chapitre 040 compte 280415341 : +25 100€
- Chapitre 040 compte 281538 : +16 600€

Adoptée à l'unanimité

TITRE DE LA DELIBERATION N° 040
Décision modificative n°3 – Budget eau

Il est proposé d'adopter la proposition suivante pour permettre le paiement de la redevance eau 2025 émise par l'agence de l'eau, ainsi que d'ajouter des crédits supplémentaires au chapitre 011 afin d'assurer le paiement des factures de fonctionnement d'ici la fin de l'année 2026.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
- 042 compte 6811 : -15 000€
- 011 compte 6xxx : + 15 000€

RECETTES D'INVESTISSEMENT
- 040 compte 2818 : -15 000€

Mise en ligne le : 10/11/2026 10:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Ile-de-Sein
https://www.mairie-iledesein.bzh/documents_administratifs/86715

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
- 23 compte 231 : -15 000€

En raison du retard des deux ans qui s'était accumulé ces dernières années concernant l'envoi de factures eau et le rattrapage de ce retard, le paiement de la redevance Eau et aussi à rattraper, celle-ci est donc à payer deux fois cette année. Les crédits votés en début d'année pour ce poste de dépenses est suffisant pour rattraper ce retard
D'autre part, M. Le Maire précise que le règlement des factures d'eau ne peut se faire que par virement ou par chèque et non par le QR code ou en ligne comme indiqué sur les factures Mais le problème de vient pas de la commune.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 041:
Subvention équilibre – budget eau

Considérant que le service communal de gestion de l'eau présente régulièrement un déficit de fonctionnement lié au caractère insulaire de la commune,
Considérant qu'au vu des résultats d'exécution budgétaire de ce service pour l'exercice 2025 par un déficit cumulé de fonctionnement s'élevant à 77.348,58 € s'est créé
Considérant qu'au vu des projections d'exécution budgétaire de ce service l'exercice 2026 devrait se solder par un déficit cumulé de fonctionnement s'élevant à 198 000 € en englobant le déficit de l'année 2025
Considérant que le retour à l'équilibre du service ne peut actuellement être atteint qu'en contrepartie d'une augmentation drastique des tarifs de consommation.

Le budget Eau étant déficitaire, il est nécessaire de l'équilibrer par une subvention prise sur le budget principal.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 042:
Plan arbres -demande d'aides au Département du Finistère

Mme Corinne MADEC, 1ère adjointe a fait part au conseil municipal de l'avancée du projet « plan 500 000 arbres » proposé par le département du Finistère au titre du Volet 3 du Pacte Finistère 2030 et rappelle l'importance de celui-ci. Elle rappelle les intentions du département comme endiguer le dérèglement climatique qui s'accélère et produit des impacts de plus en plus intenses, y compris dans le Finistère. Mme MADEC ajoute que le Département soutient financièrement, à hauteur de 80%, et techniquement les collectivités finistériennes qui s'engagent dans la plantation d'arbres.

Mme Corinne Madec rappelle qu'elle a sollicité le conseil départemental qui, dans le cadre du plan 500 mille Arbres en Finistère finance à hauteur de 80% la végétalisation des communes.
En parallèle, Mme Vincent du département,s'est déplacée pour faire le tour de l'île accompagnée de Corinne Madec et de plusieurs membres du Collectif et repérer les lieux qui pourraient être végétalisés et embellis par la remise en état des murets de pierre sèche.

Mise en ligne le : 10/11/2026 10:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Ile-de-Sein
https://www.mairie-iledesein.bzh/documents_administratifs/86715

Depuis, le lycée Kerbernez de Plomelin s'est proposé de réaliser un chantier-école à l'île de Sein impliquant des élèves de Terminale Aménagements Paysagers.
Il s'agirait d'un partenariat entre la commune de l'île de Sein (validation des projets, accompagnement du chantier et financement à hauteur de 20 %), le département du Finistère (accompagnement technique et financement à hauteur de 80 %) le lycée Kerbernez(conception et réalisation des projets) et aussi le P.N.R.A.(expertise écologique et environnementale des propositions).
Les élèves du lycée interviendraient dès le début du mois d'avril.
Ce partenariat pourrait être pérennisé les années à venir avec des élèves de B.T.S. pour des chantiers plus importants.
Une délibération est nécessaire pour engager la municipalité dans le plan « 500 mille arbres » du conseil départemental.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 043:
Evolution des travaux de la digue du phare

M. le Maire a fait part aux conseillers municipaux, d'un courrier de la Sembreizh en date du 21/10/2026 concernant l'opération - réfection de digues et dépôt de dossiers de régularisation des systèmes d'endiguement. Ce courrier a pour objectif de conseiller la commune pour la phase PRO du projet de la digue du phare et notamment les suites à donner au projet de réfection de la digue du Phare de l'île de Sein.

Par ce courrier la Sembreizh (mandataire de la Commune) propose de requestionner la solution initialement choisie par le conseil municipal et de la réadapter de la manière suivante :

- Supprimer le lot 2 – protection en enrochements : - 1,02 M€ HT + aléas
- Conserver la démolition et la reconstruction du mur avec le rideau de palplanches : 1,85 M€ HT + aléas
- Rajouter un deuxième rideau de palplanches : + 400 000€ HT de coût travaux + aléax
- Rajouter une protection contre l'abrasion des pieds de palplanches visibles côté estran : à chiffrer par le MOE

Cette solution nommée 3bis reviendrait à environ 2,3M€ HT de coût travaux + aléas. Elle permettra également un planning travaux plus resserré et un coût plus maitrisé.

M. Le Maire a demandé à ajouter cette délibération au sujet de l'évolution des travaux concernant la digue derrière le phare.
La solution avec enrochement étant impossible pour des raisons de volume, de stockage, d'acheminement et de prix, une délibération est nécessaire pour poursuivre les études avec une autre solution qui serait une protection avec madriers.
Des questions se posent quant à la solidité de ces madriers et à leur longévité. Cette solution avec protection en bois n'a jamais été proposée précédemment lors des études et le choix de la municipalité s'était déjà porté sur la solution comprenant les palplanches et l'enrochement.
M. Le Maire fait lecture du courrier reçu et précise que la validation de cette nouvelle solution par le conseil permettrait « un planning des travaux plus resserré, un seul lot et un seul temps d'intervention, un coût plus maîtrisé, moins de difficulté d'approvisionnement, une acceptation

Mise en ligne le : 10/11/2026 10:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Ile-de-Sein
https://www.mairie-iledesein.bzh/documents_administratifs/86715

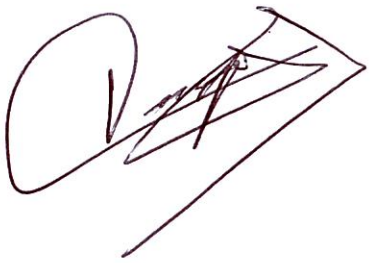
facilitée du projet par les services de l'état »
Devant la nécessité d'agir rapidement et de permettre que les travaux de la digue du phare commencent le plus rapidement possible, le conseil se sent contraint d'accepter cette nouvelle solution mais n'est pas du tout convaincu de son efficacité.

Adoptée à la majorité des votants (7 pour – 4 absentions)

La séance est levée à 10h10

Compte-rendu affiché le 09/11/2026

Les délibérations sont disponibles en mairie



Mise en ligne le : 10/11/2026 10:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Ile-de-Sein
https://www.mairie-iledesein.bzh/documents_administratifs/86715